



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Comité régional de suivi du Fonds vert 04/12/2023





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1. Introduction



Monsieur Didier Mamis
Secrétaire général pour les affaires régionales



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1. Introduction



Madame Anne Claudius-Petit
Présidente de la commission Transition
énergétique, stratégie des déchets, Qualité de
l'air du Conseil régional



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Point d'avancement à date



Monsieur Bruno CHABAL
Chargé de mission politiques contractuelles,
SGAR



Un effort de mobilisation pour un déploiement rapide du fonds vert...



Au niveau régional, **1 0 6 3 dossiers ont été déposés** représentant un montant d'aide demandée de plus de 452 M€ pour des projets totalisant 1,78 Md€ de dépenses

¾ des dossiers déposés ont été pris en charge par les services déconcentrés de l'Etat et ses opérateurs :

- près de 815 dossiers ont été traités (77 %), 548 dossiers **programmés** (52 %)
- **244 dossiers sont en cours d'instruction** (23%)

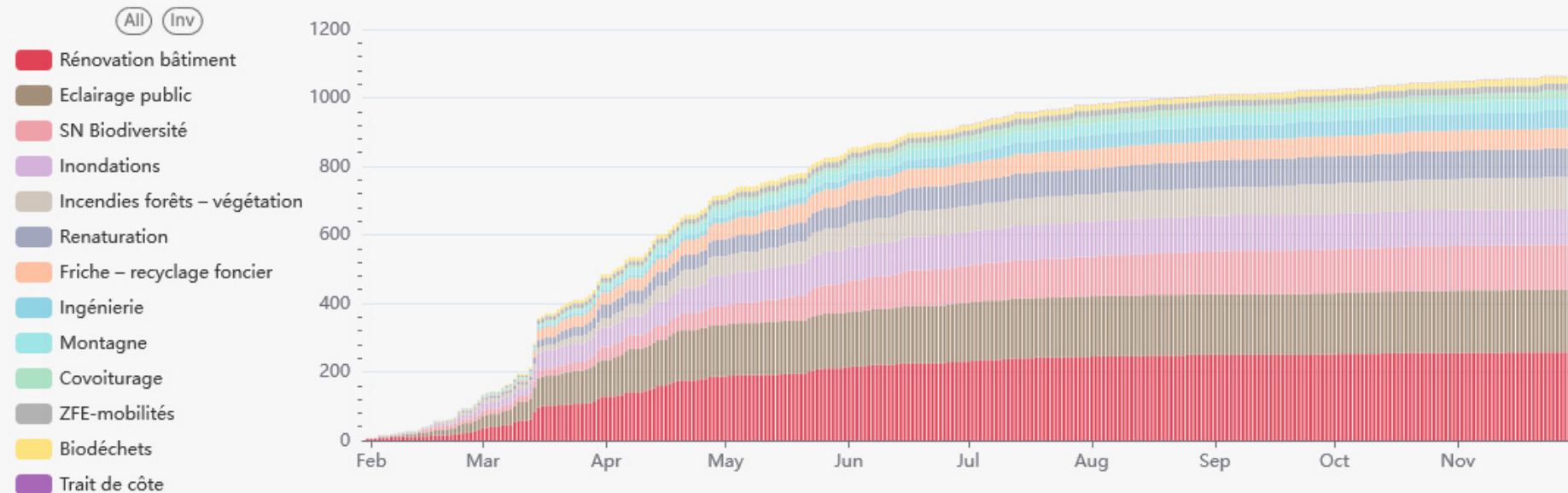
A fin novembre le taux de consommation des autorisation d'engagement est de **94 % des crédits délégués**, et **31,7% en crédits de paiement** en regard des crédits délégués.

Ces bons résultats de consommation des autorisations d'engagement ont permis à la région d'obtenir un complément d'autorisations d'engagement permettant de **porter ainsi l'enveloppe régionale à 160 M€**.



Un effort de mobilisation pour un déploiement rapide du fonds vert...

Evolution du nombre de dossiers cumulés par démarche

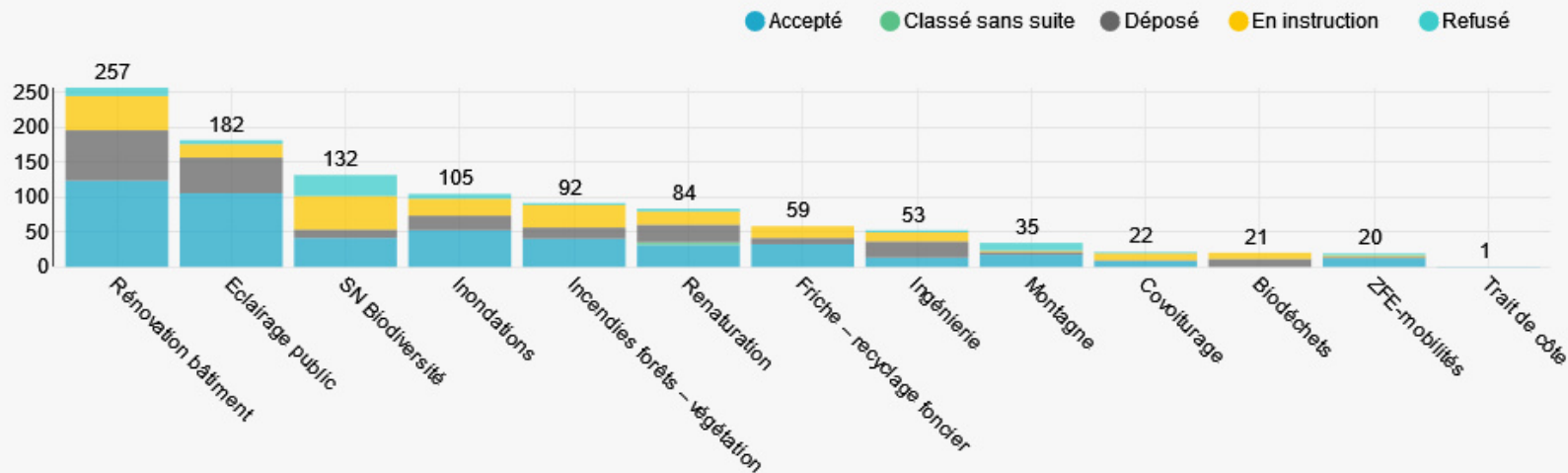


Source : Outil de pilotage DGALN



Un effort de mobilisation pour un déploiement rapide du fonds vert...

Nombre de dossiers par statut par démarche





Programmation des crédits du Fonds vert par mesure

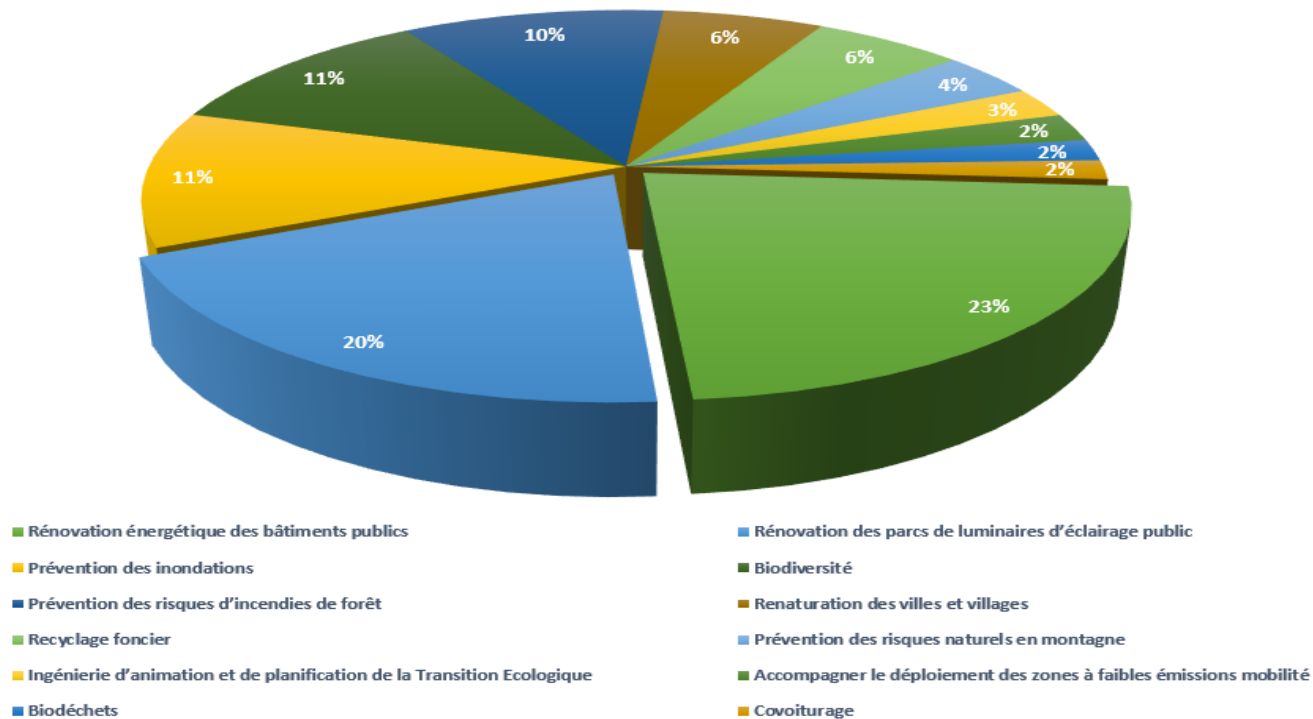
Mesures	Montants subvention Programmés	Nombre de projets	Taux moyen subvention
Rénovation énergétique des bâtiments publics	40 893 211 €	124	34%
Recyclage foncier	30 488 800 €	33	5%
Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	14 006 244 €	107	18%
Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité	13 027 744 €	13	29%
Renaturation des villes et villages	10 283 189 €	35	18%
Biodiversité	10 180 000 €	62	63%
Prévention des risques d'incendies de forêt	9 537 913 €	57	39%
Prévention des inondations	8 217 177 €	63	12%
Biodéchets	4 678 750 €	10	26%
Covoiturage	2 729 053 €	9	35%
Prévention des risques naturels en montagne	1 847 211 €	21	23%
Ingénierie d'animation et de planification de la Transition Ecologique	1 425 930 €	14	65%
Total	147 315 223 €	548	15%

Le « top 3 » des mesures représente 58 % des crédits consommés et 48 % des projets financés

24 projets cofinancés par le Conseil régional pour un montant de 9 M€



Répartition des projets programmés par mesure





Programmation des crédits du Fonds vert par département

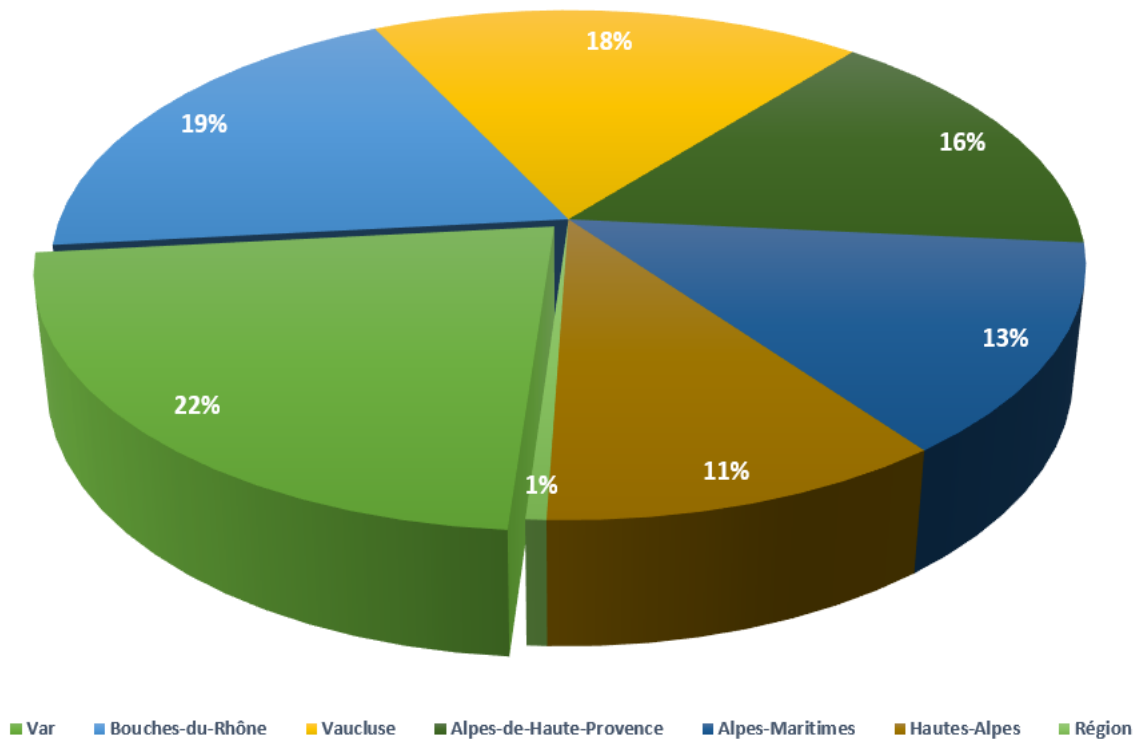
Département	Montants subvention programmés	Nombre de projets
Bouches-du-Rhône	48 902 430 €	106
Var	26 766 741 €	122
Alpes-Maritimes	25 526 007 €	73
Vaucluse	16 518 517 €	100
Région	11 050 372 €	3
Hautes-Alpes	9 301 464 €	59
Alpes-de-Haute-Provence	9 249 693 €	85
Total	147 315 223 €	548



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Répartition des projets programmés par département



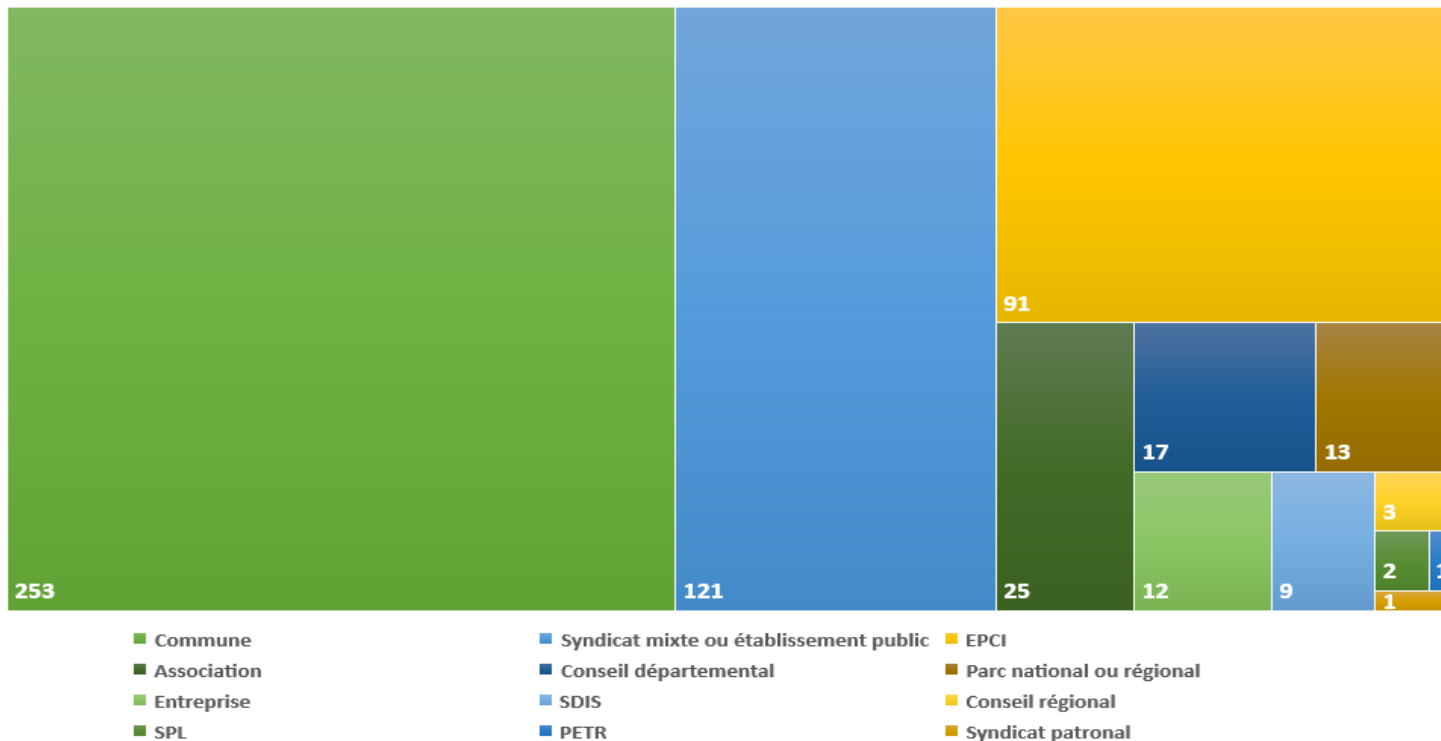


Montants programmés par type de bénéficiaires

Type bénéficiaire	Montants subvention programmés	Nombre de projets
EPCI	41 012 424 €	91
Commune	38 579 419 €	253
Syndicat mixte ou établissement public	29 168 564 €	121
Conseil régional	11 050 372 €	3
Conseil départemental	8 549 014 €	17
Association	5 289 335 €	25
SPL	5 159 000 €	2
Entreprise	4 245 995 €	12
SDIS	2 675 230 €	9
Parc national ou régional	1 492 570 €	13
Syndicat patronal	70 800 €	1
PETR	22 500 €	1
Total	147 315 223 €	548

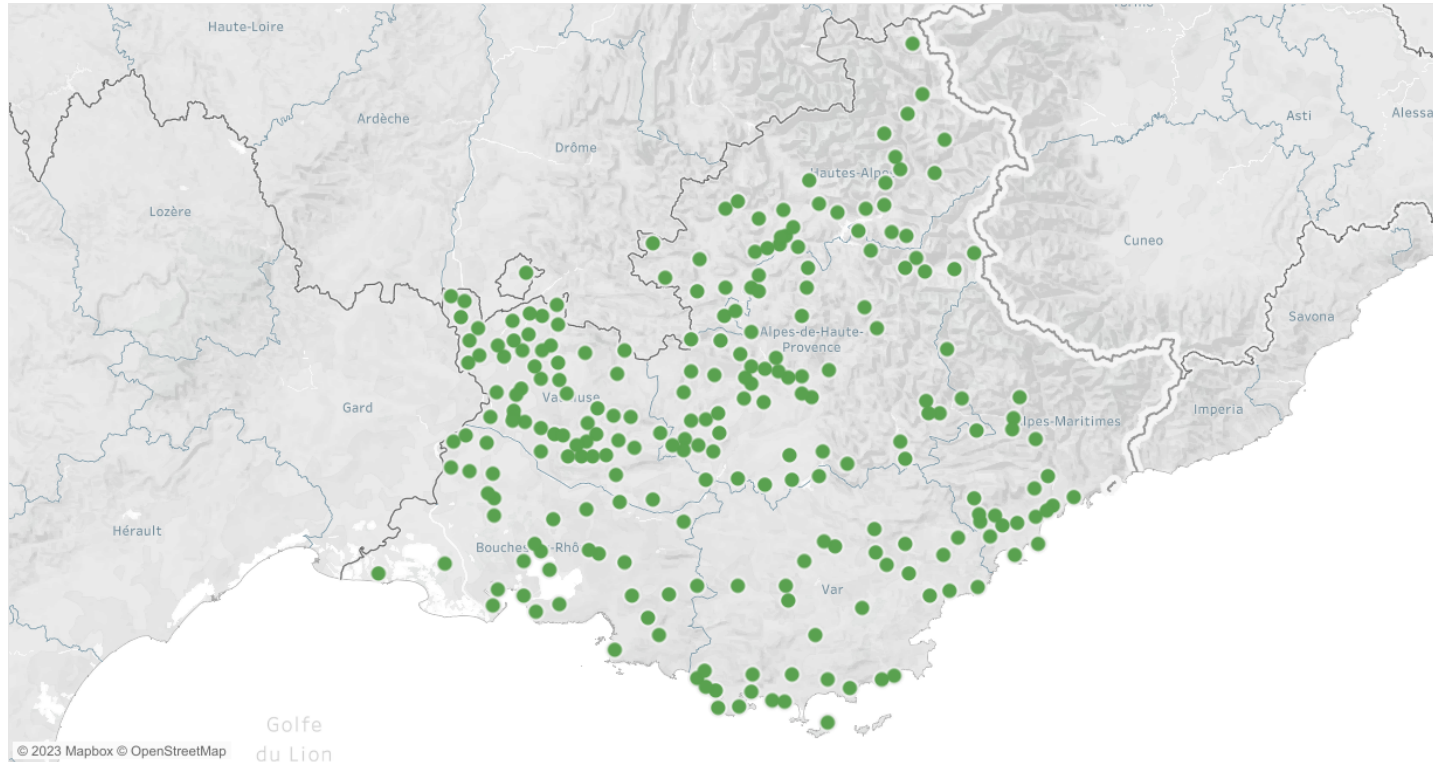


Répartition des projets programmés par type de bénéficiaires





Localisation des porteurs de projets dont au moins un projet a été financé par le fonds vert





Des projets qui inscrivent le territoire dans la transition écologique

L'impact sur la transition écologique du fonds vert est un enjeu majeur, en lien avec la territorialisation de la planification écologique

Axe 1 Performance env.

Gain énergétique moyen de 40% pour les projets de **rénovation énergétique des bâtiments**, dans la **cible nationale de 40%**

Taux de rénovation des lampadaires dans le parc total de 35%, soit un taux largement supérieur à la **cible de 10%**

2,75 millions de résidents supplémentaires couverts par une solution de **tri à la source des biodéchets**

Axe 2 Adaptation au CC

Protection contre les inondations de plus de 2,6 millions d'habitants

Traitement de nombreux sites en matière de **risques émergents en montage**

Surface totale renaturée de 35 ha

Axe 3 Amélioration cadre vie

Préservation d'une surface de 57 ha grâce au **recyclage foncier**

Passage à l'action pour le **covoiturage : 10 aires de covoiturage**

**Résultats provisoires de novembre 2023 sur la base des données déclarées par les porteurs de projet (sauf recyclage foncier)*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Echanges avec les participants





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Fonds vert en action : Etat d'avancement des mesures régionales et projets emblématiques



Monsieur Bruno CHABAL

Chargé de mission politiques contractuelles, SGAR



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Stratégie nationale biodiversité



Sylvia LOCHON-MENSEAU

Conservatrice du Conservatoire Botanique National méditerranéen de Porquerolles

Monsieur Philippe PIERRON

Chef du service planification, affaires régionales, redevances et études de la délégation régionale de l'Agence de l'Eau PACA CORSE

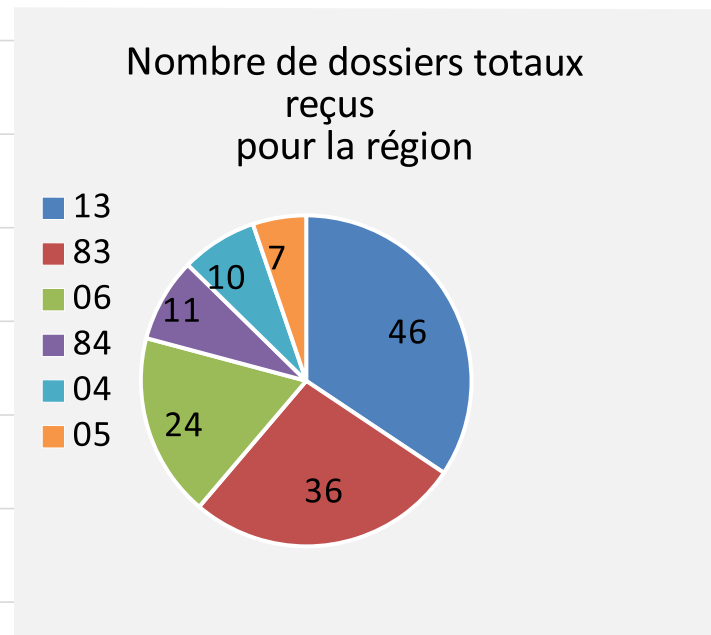
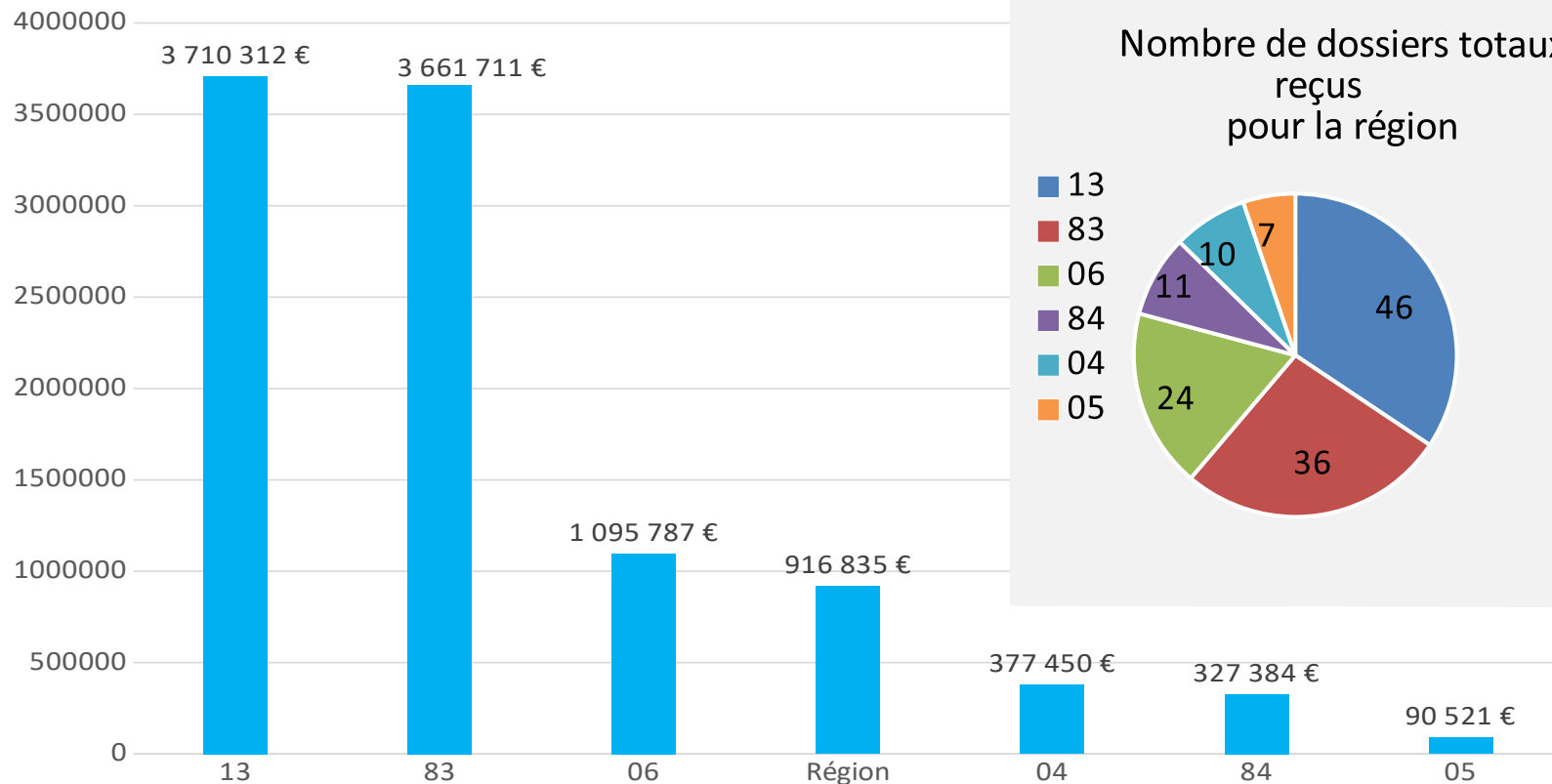
Fonds vert – axe 2 – SNB

Bilan des dossiers aidés

- 134 dossiers déposés sur DS pour une demande d'aide globale de 32 M€ ;
- **62 dossiers aidés** pour un montant d'aide global de **10,18 M€** avec un **taux d'aide moyen de 63 %** (enveloppe complètement consommée) ;
- Enveloppe complémentaire fin novembre de **687 805 €**

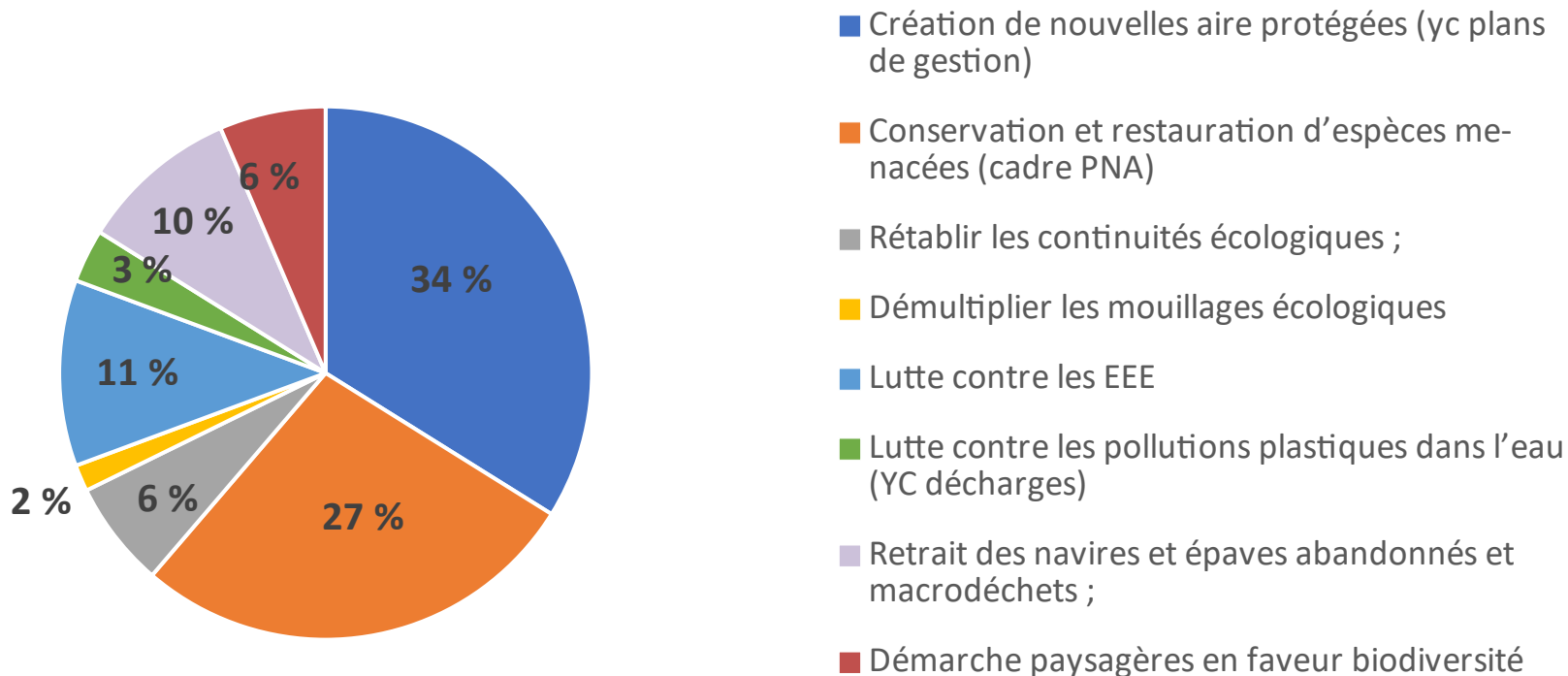
Fonds vert – axe 2 – SNB – région PACA

Répartition des sommes de subventions par départements



Répartition du nombre de dossiers aidés par thématiques

FV Biodiversité - Région PACA



Fonds vert – axe 2 – SNB

Suivi des indicateurs

- **41 nouveaux « projets potentiels »** de protection forte et **3329 ha d'aires protégées** en plus ;
- **8 opérations "coups de poing"** contre les espèces exotiques envahissantes ;
- **1 projet** lié à l'organisation de **mouillages** (études et travaux) ;
- **6 projets** relatifs à des **enlèvements d'épaves**



Parc national
de Port-Cros

Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Port-Cros

➔ *Deux dossiers bénéficiant des aides au titre du fonds vert*



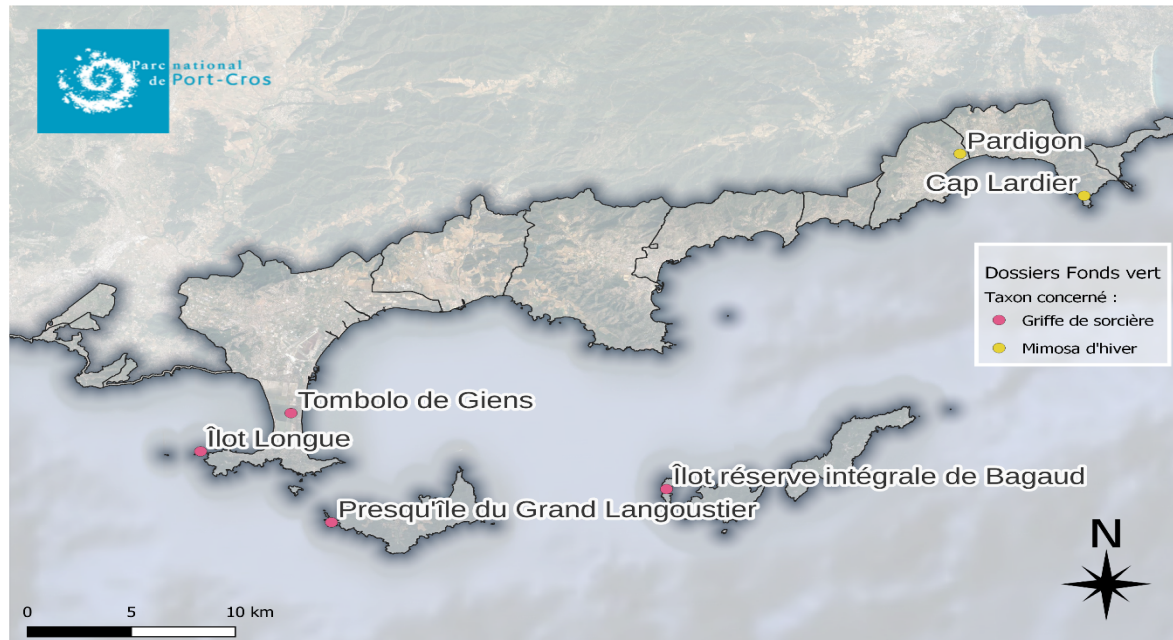
Espèces visées :

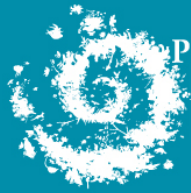
Griffe de sorcière, *Carpobrotus* spp.

Mimosa d'hiver, *Acacia dealbata*

Objectifs des interventions :

Éradication des populations sur des « sites prioritaires » pour favoriser les espèces autochtones





Parc national
de Port-Cros

Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Port-Cros

Griffe de sorcière, *Carpobrotus spp.*

Enjeux :

Préserver la végétation typique des milieux côtiers insulaires.

Restauration du milieu par réappropriation de l'habitat par des espèces indigènes

Contribution à la réduction de densité des populations de Rat noir.

Budget total : 89 906 €

Co-financement Fonds Vert : 72 781 €



Mimosa d'hiver, *Acacia dealbata*



Budget total : 213 360 €

Co-financement Fonds Vert : 190 860 €

Enjeux :

Réinstallation progressive d'espèces autochtones et de la biodiversité associée

Maintien des conditions optimales pour la dernière population littorale de tortues d'Hermann du massif des Maures.

Prévention du risque d'incendie (espèce très inflammable)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets



Madame Julia Maric
Chargée de mission biodéchets et
méthanisation, ADEME PACA

« Tri à la source des biodéchets sur la Métropole Aix Marseille Provence »

Données d'entrée

Territoire MAMP

- 92 communes
- Territoire « urbain » de 3 148 km²
- 1 889 666 habitants (INSEE 2021)

Collecte d'OMR en 2021

(Ordures Ménagères Résiduelles)

- 684 000 T
- Envoyées en centre d'incinération
- 362 kg/hab./an ~ moyenne PACA 363 kg/hab./an
 >> moyenne nationale 246 kg/hab./an



Etudes menées en 2020/2021 à l'échelle de l'ex-CT1

(territoire Marseille Provence)

Extension à l'ensemble du territoire MAMP

- 21% des OMR sont des déchets fermentescibles (déchets alimentaires, gaspillage produits non consommés, déchets verts...)
- Gisement de déchets alimentaires des ménages = 33 kg/hab./an
- Gisement total biodéchets alimentaires = 166 500 T/an

Actions déjà menées

A fin 2022	Résultats
Compostage individuel	<ul style="list-style-type: none">• 64 260 foyers équipés• 7 850 T/an détournées des <u>OMR</u>
Compostage collectif	<ul style="list-style-type: none">• 284 sites installés• 5 680 foyers couverts• 400 T/an détournées des <u>OMR</u>
Déchets verts	<ul style="list-style-type: none">• 130 opérations de broyage gratuites en 2022• 1 subvention à l'acquisition
Sensibilisation/Formation	15 agents dédiés, 5 « maîtres-composteurs » en régie, site web, temps forts, 480 classes sensibilisées, guides à disposition, campagnes de com°...
Expérimentation de collecte séparée des biodéchets alimentaires	<ul style="list-style-type: none">• 703 foyers volontaires (munis d'un kit et sensibilisés)• 6 quartiers dans 4 arrondissements :<ul style="list-style-type: none">{ 4 en <u>PAP</u> (habitat individuel et collectif){ 2 en <u>PAV</u> (centre-ville : Baille & Chave)  <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Très bonne qualité de tri (6% taux refus)<input checked="" type="checkbox"/> Ratio annualisé sur les 6 points d'expérimentation : 21 kg/hab./an (proche résultats Paris ou Lyon)<input checked="" type="checkbox"/> Performances de collecte très basse en habitat individuel et collectif<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle d'accès coûteux, chronophage et clivant <p>↳ Conclusion en vue du déploiement : généralisation en <u>PAV</u> (plus de CS des ménages en <u>PAP</u>), sans contrôle d'accès, et campagne de communication globale (sans recrutement en <u>PAP</u>)</p> 

« Tri à la source des biodéchets sur la Métropole Aix Marseille Provence »

Projet
FONDS
VERT

Coût de l'opération = 11 525 813,60 €

Subvention FV = 2 745 102,25 €

(+ part ADEME 104 927,45 €)

Éléments clés du Projet :

- Extension d'un projet initié en 2022 pour le territoire Marseille Provence (1^{er} financement ADEME = 1 790 000 €)
- Stratégie définie autour d'un scénario « mixte » :

Typologie	Équipement	Habitat	Nb d'équipements	Couverture
Gestion Proximité	Composteurs individuels ou lombricomposteurs	Pavillonnaire avec ext.	32 000 supp.	250 000 hab.
Gestion Proximité	Composteurs partagés	Habitats collectifs avec ext.	360 supp.	
Collecte Séparée	PAV 600	Urbain dense	2	1 261 000 hab.

Accent et budget portés sur actions de communication / sensibilisation

- Co-financement de la Région : 500 000 €
- 32 ETPT mobilisés
- Durée : 2024 - 2027
- Exutoires : gestion externalisée, marché de services avec des acteurs locaux de la valorisation des biodéchets

Enjeux :

- Répondre à l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets pour les habitants (loi AGEC 31/12/2023)
 - ▶ Sortir les biodéchets des OMR, pour limiter leur quantité ainsi que les émissions de GES
 - ▶ Proposer à une majorité une solution de tri à la source, et in fine améliorer la qualité des sols en utilisant une ressource organique utile
- Assurer des exutoires proches sur le long-terme, développer des unités de valorisation

Indicateurs proposés pour le suivi :

1. Nombre d'habitants couverts à terme par une solution de tri à la source des biodéchets :
Obj. À fin 2027 = 1 511 000 hab.
2. Tonnage de biodéchets annuel détourné des OMR par les ménages et « petits » professionnels :
Obj. à fin 2027 = 44 750 T



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Recyclage foncier



Madame Brigitte VAUTRIN
Cheffe de l'unité Stratégies et Transition
écologique - DREAL

Mesure Recyclage Foncier : bilan 2023 en chiffres

30,48M€ de subventions au titre
de cette mesure

**33 opérations de recyclage
foncier lauréates** qui ont reçu
une subvention Fonds Vert entre
100 000 euros et 3,67M€
(dont 2 lauréats ADEME :
dépollution sur ex site ICPE)

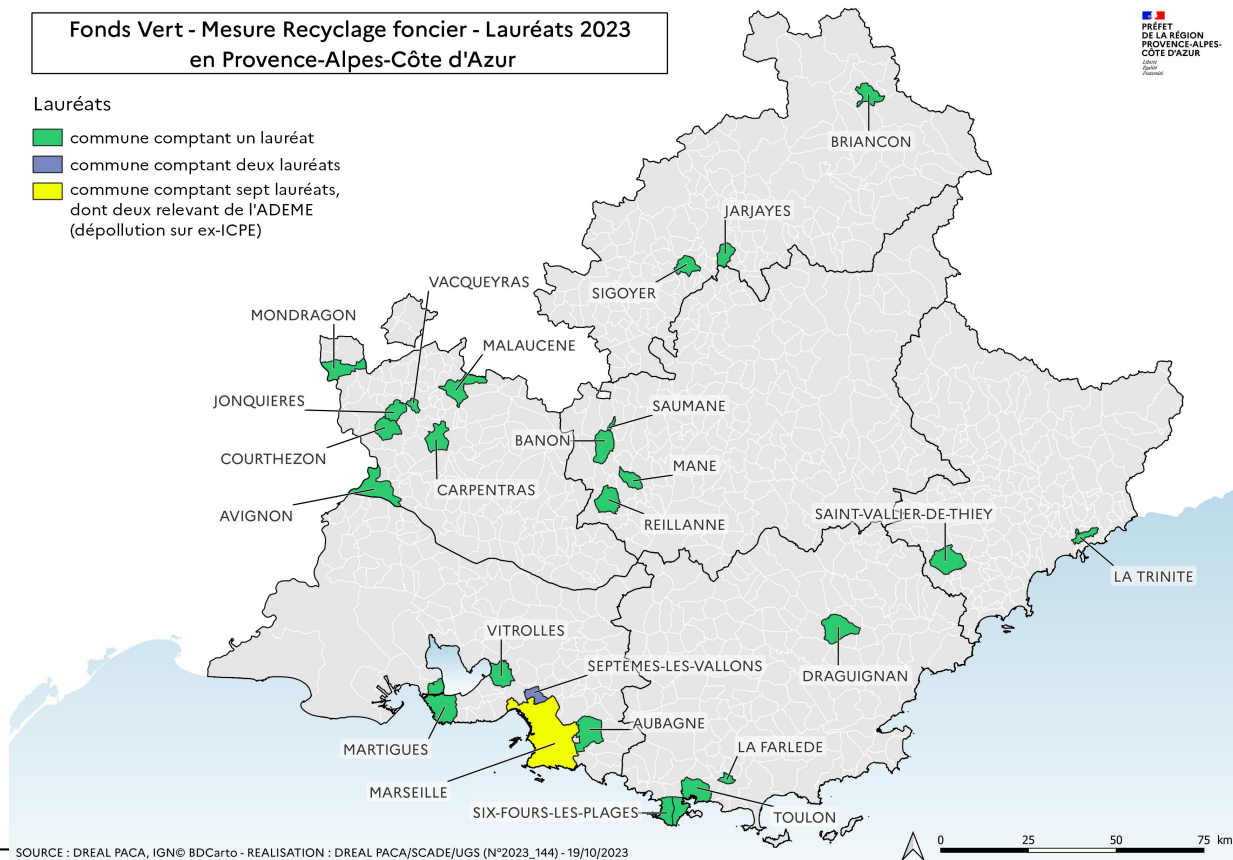
Un impact sur la production de
plus de **1000 logements, dont
400 à vocation sociale**

Un levier sur le recyclage de **57
hectares de friches**

Fonds Vert - Mesure Recyclage foncier - Lauréats 2023 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Lauréats

- commune comptant un lauréat
- commune comptant deux lauréats
- commune comptant sept lauréats,
dont deux relevant de l'ADEME
(dépollution sur ex-ICPE)

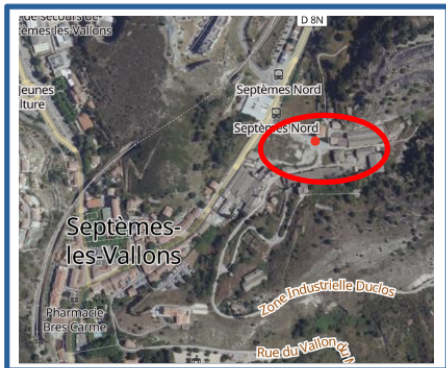




ÉCOQUARTIER - CENTRE-VILLE/GARE

(friche DUCLOS)

Septèmes-les-Vallons (11 370 habitants) Bouches-du-Rhône (13)



= Porteur de projet =
EPF PACA

= Description du projet =

L'EPF envisage d'acquérir un foncier industriel (friche Duclos) à la suite de la validation du plan de gestion, et de préparer le terrain (déconstruction, désamiantage) en vue d'une consultation d'opérateurs.

L'objectif in fine sera de réaliser une opération de 345 logements dont 40% de logements locatifs sociaux.

Subvention ciblée sur l'acquisition du foncier auprès de l'entreprise
Total des dépenses → **70 402 825 €**
Autres subventions → **1 080 000 €**
(fonds SRU)
Demande FV → **1 800 000 € (3%)**

→ subvention FONDS VERT
1 800 000 €





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Requalification d'un ensemble de Bâtiments communaux dégradés - Création d'un équipement culturel Plan Porte d'Orange

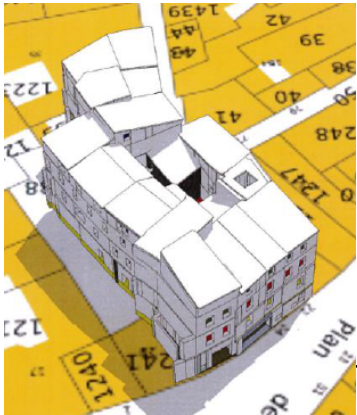
Carpentras (28 700 habitants) Vaucluse (84)



= Porteur de projet =
Commune de Carpentras

= Description du projet =
Requalification d'un ensemble de bâtiments communaux dégradés et création d'un équipement culturel Plan Porte d'Orange, dans le cadre du PNRQAD

îlots anciens dégradés – 0,0783 ha.



Maîtrise foncière acquise.
Subvention FV qui cible les travaux
(2024-2025)

Total des dépenses → 7 633 403 €
Autres subventions → 2 538 883 €

→ subvention FONDS VERT
1 200 000 €



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Illustration du déploiement du Fonds vert dans les départements





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Alpes-de-Haute-Provence

**Madame Chloé DEMEULENAERE, secrétaire générale de la
Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence**

**Monsieur Mathias BORSU
DDT Adjoint des Alpes-de-Haute-Provence**



Alpes-de-Haute-Provence

Retours d'expérience, points d'attention et de réussite :

- le fonds Vert a permis de relancer certaines opérations « prévention des risques naturels » bloquées du fait d'un financement fonds Barnier limité à 50 %,
 - le fonds Vert a permis de financer des opérations « prévention des risques d'incendie de forêt », non finançables par le fonds Barnier,
 - retour positif des instructeurs concernant l'utilisation de « démarches-simplifiées » et de la dématérialisation des procédures,
 - sur l'année 2023 et pour les mesures instruites au niveau départemental, 76 dossiers ont été validés pour les Alpes-de Haute-Provence sur 3 vagues de programmation :
 - . 53 % de l'enveloppe travaux consommés pour l'axe « performance environnementale » (rénov. Énergétique bât. Publics (21) et « relamping » (13))
 - . 47 % de l'enveloppe travaux consommés pour l'axe « adapter le territoire au changement climatique » (prévention des inondations (7), risques émergents (5), risques incendie de forêt (25) et renaturation (5))
-

Travaux de protection contre les chutes de blocs sur Mézel

Mesure d'appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents – Prévention des chutes de blocs

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Commune de Mézel

La commune de Mézel a déposé une demande de financement pour des travaux de protection contre les chutes de blocs,

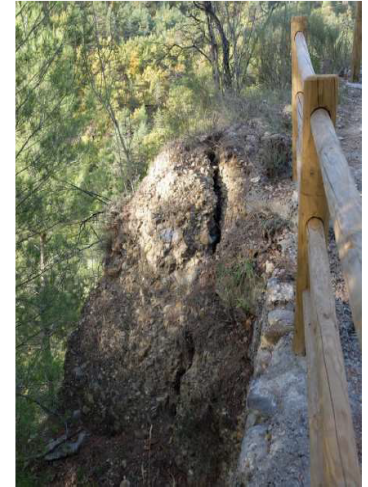
En effet, plusieurs événements sont intervenus depuis 1996 au droit du « village Sud » avec des blocs de 2m³ en moyenne tombés à proximité de maisons,

Les travaux consistent à purger certaines masses, à réaliser de « l'emmailotage » et à installer des écrans pare-blocs, La population concernée par la zone à protéger est d'environ 110 personnes,

Cette opération a été jugée éligible à la mesure fonds Vert « Mesure d'appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents – Prévention des chutes de blocs »

Plan de financement :

Montant opération : 400 000 €
Etat / Fonds Barnier : 200 000 € (50%)
Etat / Fonds Vert : 120 000 € (30%)
Collectivité : 80 000 € (20%)



Planning de l'opération :

Octobre 2023 : début des travaux
Octobre 2024 : fin des travaux



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Var

Monsieur Lucien GIUDICELLI
Secrétaire général de la préfecture du Var



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Var

Mesure incendie

Retours d'expérience, points d'attention et de réussite :

Pour favoriser l'émergence de dossiers matures un travail important est réalisé en amont,

Pour favoriser l'aboutissement des projets : un fort engagement et une collaboration étroite entre tous les acteurs,

Avec un accompagnement sur mesure des services de l'État,



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réalisation d'un pélicandrôme sur la base aéronautique navale et aérodrome de Toulon Hyères – **Mesure prévention des incendies** Département du Var

Objectif : l'avitaillement des avions bombardiers d'eau de la Sécurité Civile de type DASH en produit retardant en moins de 6 mn, ainsi que l'accueil des autres aéronefs les jours à risques.

Composition :

- une zone de remplissage et de roulement de 8000 m²
- une installation technique visant à produire et installer dans les soutes le mélange eau-retardant,
- un bâtiment de 160 m² pour le personnel

Périmètre d'intervention : Var, Alpes de Haute Provence, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône

Plan de financement :

Montant opération : 4 869 000 €

Etat / Fonds Vert : 1 086 000 €

Région SUD : 2 667 000 €

Département : 1 116 000 €

Le SDSI financera la MOA



Planning de l'opération :
Septembre 2023 : début des travaux
Juin 2024: fin des travaux



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Compléments apportés par la Banque des territoires aux projets fonds vert



Monsieur Alexis Rouque
Directeur régional de la Banque des territoires

Complémentarité du Fonds vert et des interventions de la Banque des territoires - Trois exemples

- **Commune de St Martin d'Entraunes (06)** : rénovation de l'auberge communale des Aiguilles / demande de 150 k€ au Fonds vert, la Banque des territoires (BDT) a accordé un prêt complémentaire de 100 k€, qui a débloqué la réalisation du projet / actuellement à la signature de la commune.
- **Communauté de communes des Sorgues du Comtat (84)** : rénovation de l'éclairage public / la BDT a financé la tranche 1 en intracting (5,6 M€) / une demande de fonds vert a été faite pour la tranche 2, la BDT travaille le tour de table avec la Communauté de communes.
- **Syndicat d'énergie vaclusien SEV (84)** : rénovation de l'éclairage public / 1,5 M€ de Fonds vert accordé sur 2,5 M€ demandés, accord du syndicat pour que la BDT complète par de l'intracting, décision à venir de notre comité d'engagement.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Retour d'expérience et perspectives 2024





Retour d'expérience des premiers mois de déploiement du fonds vert



Un retour d'expérience 2023 riche, issu de plusieurs parties prenantes, **identifiant des réussites et des axes d'amélioration pour 2024 :**

Plusieurs groupes de travail organisés par l'administration centrale avec les associations d'élus locaux, les services déconcentrés et les opérateurs concernés.

- ➔ **L'ambition pour 2024 :** simplifier et assouplir le dispositif en conservant la lisibilité des moyens d'action de l'Etat en matière de transition écologique sans réduire l'ambition écologique des projets soutenus par le fonds vert



Apport du fonds vert à la transition écologique (1/2)



Effet de levier, lancement d'une dynamique, prise de conscience, accélération de la transition écologique des collectivités : nouvelle source de financement répondant aux attentes des collectivités, pour favoriser l'émergence et le financement de projets à forte ambition écologique

- **Développer l'expertise pour apprécier l'impact des projets présentés**
- **Priorisation dans le choix des projets**



Apport du fonds vert à la transition écologique (1/2)



Au-delà des moyens, **lisibilité du soutien de l'Etat en faveur de la transition écologique** à travers une **approche transversale** (14 mesures FV = autant de leviers pour agir) et **communication efficace** relayée au plus près des acteurs locaux pour permettre aux porteurs de projets de s'inscrire largement dans ce dispositif

- ➔ **Renforcement des crédits d'ingénierie** pour travailler sur **l'émergence de projets** (approche dans la durée)
- ➔ **Pérennisation du fonds** pour **donner de la visibilité aux élus sur le soutien de l'Etat dans leurs investissements**

Parcours usager

En termes d'accompagnement : satisfaction globale sur le dispositif (cahiers d'accompagnement, webinaires par mesure, relai au niveau local) et sur les outils mis à disposition (Démarches-simplifiées et Aides territoires)

→ Simplification des formulaires

En termes d'articulation : Fonds vert ciblé sur les projets répondant pleinement aux critères d'ambition écologique

→ Augmenter la lisibilité de l'offre FV, des opérateurs et de la BDT

→ Meilleure articulation Fonds vert et dotations : renforcer l'accompagnement des porteurs de projets



Les grands principes de fonctionnement du Fonds vert demeurent...



- La gestion du Fonds vert sera déconcentrée pour répondre à la diversité des réalités territoriales et financer des projets ciblés. Les préfets et leurs équipes demeurent les uniques interlocuteurs des collectivités porteurs de projet. Toutes les mesures sont instruites localement par les services déconcentrés de l'Etat et par des opérateurs de l'Etat pour certaines mesures (ADEME, agences de l'eau).
- Les demandes d'aide pourront être déposées au fil de l'eau pendant toute l'année à partir de janvier 2024 via la plateforme Aides-territoires qui orientera vers le formulaire Démarches simplifiées correspondant à votre besoin ;
- Les porteurs de projet qui ont déjà déposé une demande d'aide au titre du Fonds vert en 2023 qui ne serait pas instruite d'ici la fin de l'année 2023 n'auront pas à déposer une nouvelle demande en 2024.

... Tandis que certaines mesures évoluent (1/2)

- ➔ L'ensemble des mesures composant le **Fonds vert 2023** sont reconduites en **2024**, à l'exception de la mesure « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 » qui est transférée sur le nouveau « Fonds biodiversité »
- ➔ Le **Fonds vert** est augmenté de **500 M€**, enveloppe dédiée à la **rénovation des écoles** dans le cadre du plan lancé par le Gouvernement en septembre 2023. Le bâti scolaire est un enjeu de transition écologique car il représente près de la moitié de la surface des bâtiments des collectivités. La rénovation des 49.000 écoles accueillant plus de 6 millions d'élèves du premier degré sur tout le territoire est en outre un enjeu de confort et de qualité de l'apprentissage.
- ➔ Le bouquet de mesures, variées pour répondre aux enjeux de chaque territoire, s'enrichit en 2024 avec 2 nouvelles mesures :
- ➔ « **Territoires d'industrie en transition écologique** » : **100 M€** sont prévus pour l'accompagnement des projets industriels avec une double ambition environnementale :
 - 1/ contribution au développement de systèmes productifs durables et de chaînes de valeur industrielles stratégiques pour la transition écologique d'une part,
 - 2/ exemplarité d'un point de vue environnemental intrinsèque au projet.

... Tandis que certaines mesures évoluent (2/2)

➔ **Accompagnement des autorités organisatrices de mobilité en zone rurale » : 30 M€ sont prévus pour :**

- 1/ permettre à chaque territoire rural de disposer d'une stratégie mobilité et d'une offre de mobilité durable, innovante et inclusive d'ici trois ans,
- 2/ soutenir les territoires ruraux pour qu'ils se dotent d'un bouquet de services de mobilité adapté aux besoins de la population de leur territoire et en faveur d'une mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle,
- 3/ accompagner les populations les plus fragiles de ces territoires pour leurs déplacements.

➔ **Certaines mesures 2023 s'élargissent pour financer de nouveaux types de projets, comme par exemple :**

1/La prise en compte de la problématique du confort d'été par la mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » pour mieux articuler les travaux et éviter des interventions successives plus onéreuses ou moins pertinentes selon les saisons.

➔ **2/La réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics situés sur des communes rurales** exposées au risque d'inondation qui n'ont pas suffisamment d'enjeux pour être couvertes par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou un PAPI et ne sont donc pas éligibles à un financement au titre du FPRNM.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Accompagnement en ingénierie et en prêts de la Banque des territoires dans le cadre du programme Edurénov



Monsieur Alexis Rouque
Directeur régional de la Banque des territoires



La rénovation énergétique du bâti scolaire apparaît incontournable pour atteindre les objectifs environnementaux fixés au niveau national

20 millions

de personnes en lien **quotidien** avec le bâti scolaire (élèves, enseignants, personnels, parents d'élèves, etc.)

≈ **53 000**

écoles, collèges et lycées publics en France qui représentent près de **50%** du **patrimoine bâti des collectivités**

≈ **30%**

des **consommations énergétiques des communes** correspondent à des **bâtiments scolaires**

≈ **62%**

des écoles sont situées sur le territoire de **communes de -10 000 habitants** qui ne **disposent pas toujours des moyens humains et financiers** pour se saisir de la problématique

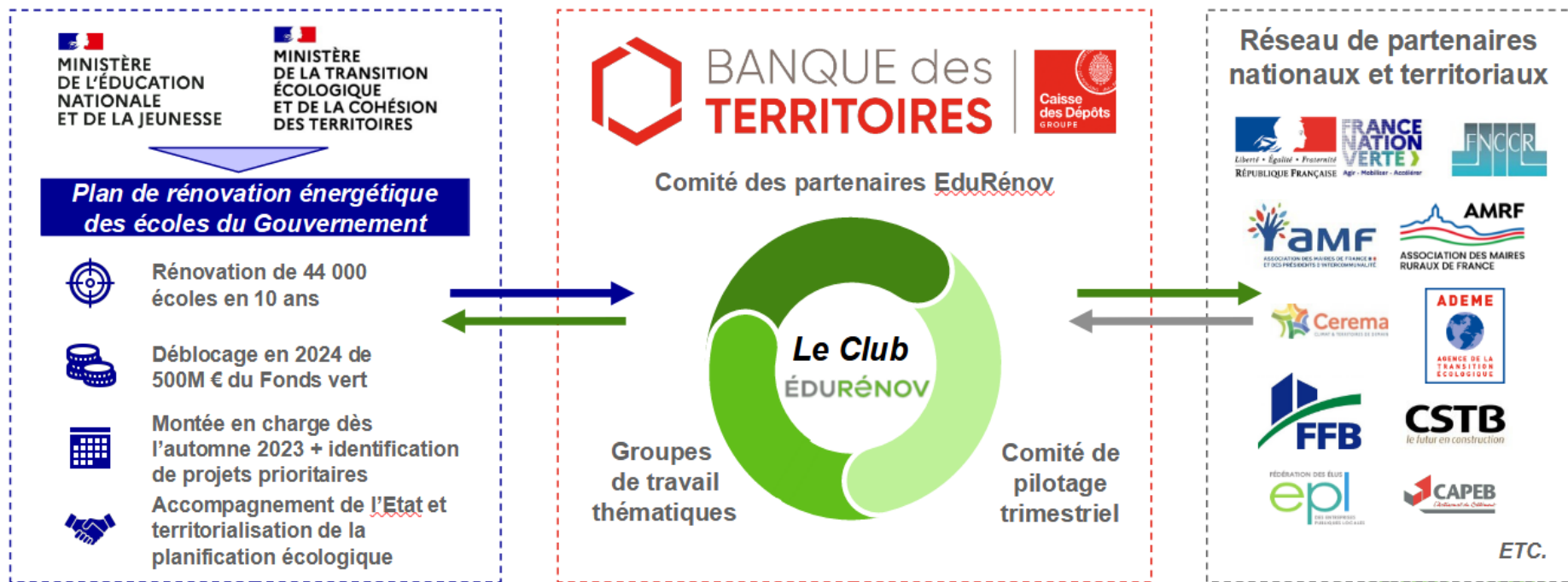
8 sur 10

8 écoles sur 10 ont un **besoin d'accompagnement** à la rénovation énergétique





EduRénov s'inscrit dans une dynamique partenariale nationale



EduRénov a pour objectif d'accompagner la rénovation énergétique de 10 000 établissements d'ici à 2027

Objectifs du programme

10K

Objectif cible de projets totems à déployer d'ici fin 2027

40%

Objectif cible d'économie d'énergie des bâtiments publics (décret tertiaire)

Leviers au service du programme



Déploiement d'une boîte à outils et d'une ressource projets

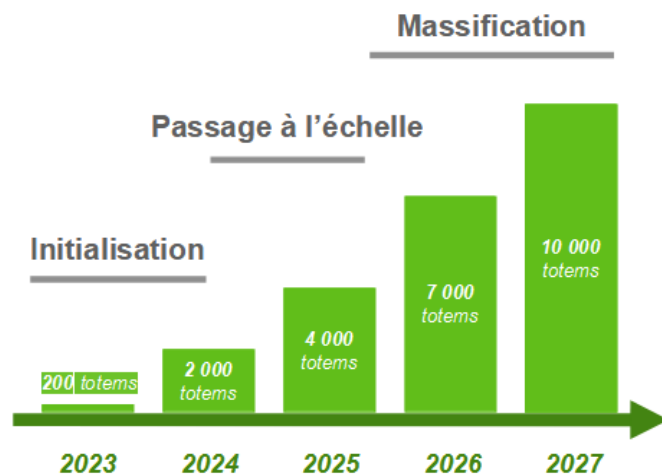


Mise à disposition d'une ingénierie projets = + 50 M€ / 5 ans

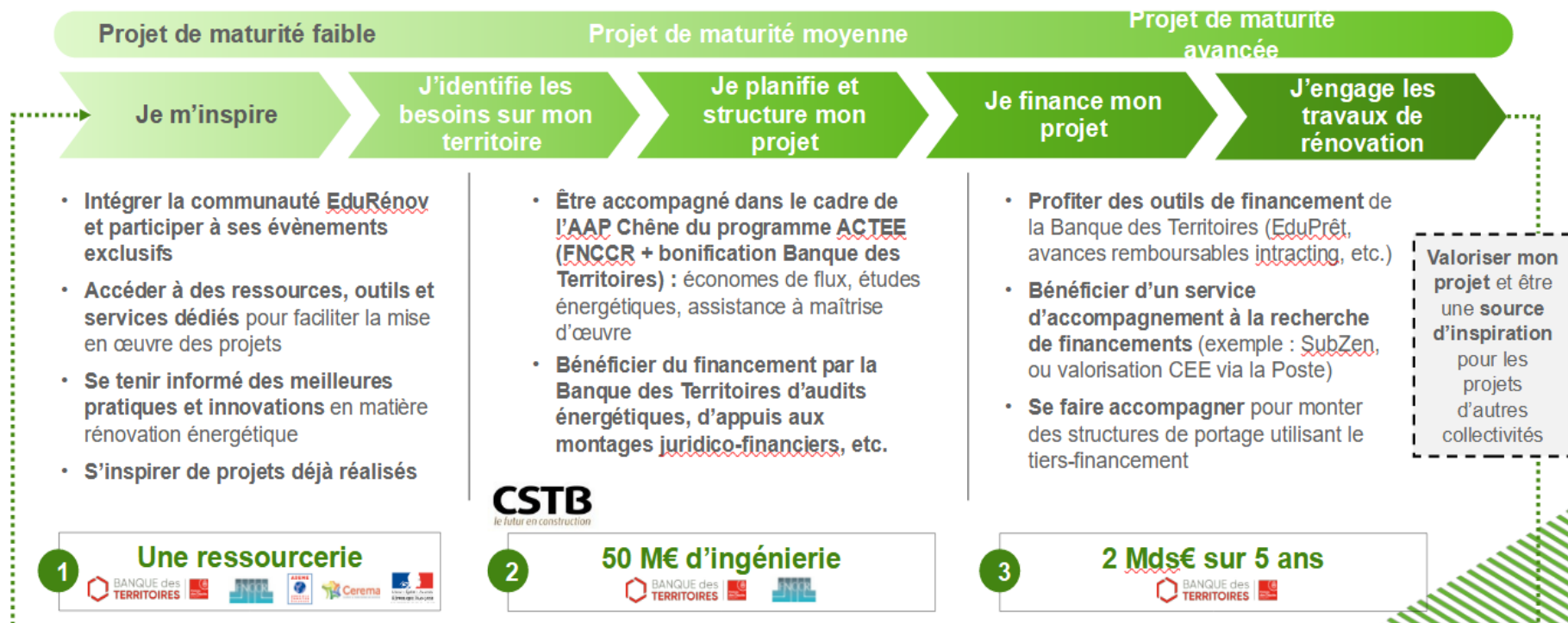


Financement de projet en prêts à hauteur de 2 Mds€ sur 5 ans

Le déploiement d'EduRénov



Le programme EduRénov accompagne les collectivités pour la mise en œuvre de leurs projets à chaque étape de maturité



EduRénov mobilise 2 Mds€ de financement pour les projets de rénovation énergétique de bâti scolaire

Projet de maturité faible

Projet de maturité moyenne

Projet de maturité
avancée

Votre situation : vous avez un projet structuré mais vous avez besoin de le financer



Edu Prêt (Banque des Territoires)

- ✓ Pour les **opérateurs publics** (collectivités, EPL, etc.) et **privés** (sociétés dans le cadre d'un PPP ou d'une DSP)
- ✓ Pour des **projets de rénovation ou transformation** des bâtiments scolaires et périscolaires
- ✓ TLA **+0,40%** (20-60 ans)



Dispositif Intracting (Banque des Territoires)

- ✓ Pour les **opérateurs publics** (collectivités, EPL, etc.) dans une perspective de mutualisation et les **syndicats d'énergie**
- ✓ Pour des **projets de rénovation ou transformation** des bâtiments scolaires et périscolaires
- ✓ **Remboursement** des avances garanties par la Banque des Territoires **grâce aux économies d'énergie** des travaux de rénovation énergétique
- ✓ Taux préférentiel actuel : 2%. Durée : 13 ans



Accompagnement à la recherche de financements : par exemple via La Banque Postale (SubZen) ou la **valorisation des CEE** (Groupe La Poste)



Accompagnement au montage de structures de portage utilisant le tiers-financement

La planification écologique en région : Une ambition partagée Etat/Région pour le territoire



Monsieur Olivier Teissier, SGAR adjoint

**Monsieur Yohann Pabelle, directeur de
projet Plan Climat, Conseil régional**

Le protocole Etat / Région pour la planification écologique



- Une ambition partagée entre l'Etat et la Région
- Planifier pour accélérer les changements et atteindre la neutralité carbone à horizon 2050
- Signature le 14 novembre 2022 du protocole d'expérimentation avec la Première ministre



**FRANCE
NATION
VERTE**
Agrir - Mobiliser - Accélérer

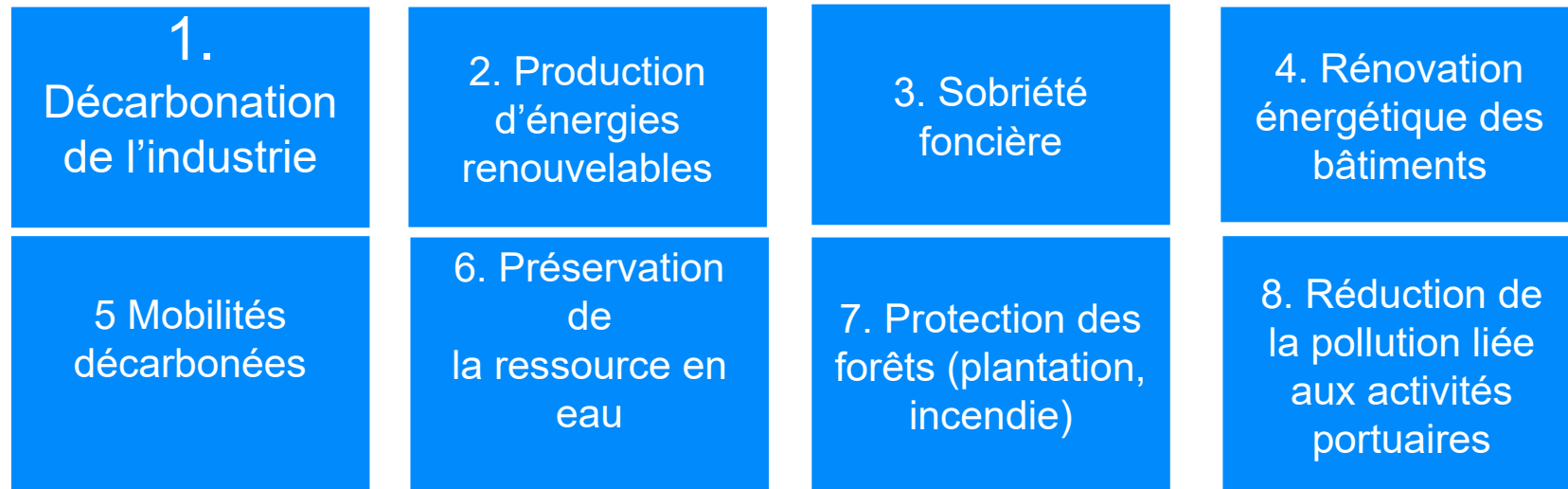
Protocole d'expérimentation
entre l'État et la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Une initiative conjointe
pour planifier la transition
écologique en Provence-
Alpes-Côte d'Azur**

14 novembre 2022

Le protocole Etat/Région pour la planification écologique

- 8 objectifs pour des actions communes



8 fiches co-rédigées Etat/Région, 61 actions

La déclinaison régionale de la planification écologique

Territorialiser la planification écologique à l'horizon 2030 :

- Fixer la contribution du territoire régional à la réalisation des objectifs en matière de CO2, de biodiversité et ressources naturelles
- Répartir ces contributions entre les secteurs et les thématiques
- Définir les actions nécessaires

Proposer une ambition renouvelée en tant que région pilote de la planification écologique :

LE PLAN RÉGIONAL DE TRANSFORMATION ÉNERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Le plan de transformation énergétique et écologique

Quelle transformation pour le territoire régional ?
6 enjeux pour analyser les actions du plan
avec des objectifs clé à horizons 2030, 2040 et 2050

Neutralité carbone

Garantir l'ensemble des usages dans le contexte de raréfaction de la ressource

Améliorations (à quantifier) de la qualité de l'air, de l'eau, des sols



Un territoire adapté à un réchauffement de + 4 degrés

Autonomie dans la gestion des déchets

Biodiversité : une valeur de l'indice Région vivante (à fixer)

Le plan de transformation énergétique et écologique

CARACTÉRISTIQUES DU FUTUR PLAN :

- Présenter une approche systémique de la transformation du territoire régional. Considérer toutes les thématiques globalement et avec leurs interactions
- Être simple, opérationnel et lisible
- Rester dynamique et évolutif
- Être partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire (Collectivités, Monde économique, associations...) et les citoyens
- S'intégrer et s'articuler avec les démarches existantes : SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), SRDEII (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux), Comité régional de l'énergie, Stratégie Régionale de la Biodiversité...

Le plan de transformation énergétique et écologique

Étape 1 : Diagnostic

Étape 2 : Débat et
partage

Étape 3 : Décision

Étape 4 : Action



27 novembre 2023 : Lancement de la COP régionale
Novembre – Décembre 2023 : Conduite du diagnostic
Début 2024 : Validation du diagnostic

Janvier - Mai 2024 : Lancement des Groupes de Travail,
Concertations thématiques et territoriales
Février : Outil de recueil des contributions
Mars – Avril 2024 : Lancement de la concertation citoyenne

Mai 2024 : Validation des objectifs régionaux et des stratégies par
la COP régionale
Juillet 2024 : Validation de la feuille de route régionale à 2030
Octobre 2024 : Clôture de la concertation en COP régionale,
validation du plan de transformation régional et recueil des
engagements volontaires des acteurs avec des objectifs chiffrés

→ 2025-2030 : 6 ans de mise en œuvre pour l'atteinte des objectifs à 2030

Le plan de transformation énergétique et écologique

Une première étape de diagnostic importante

Objectif : chaque collectivité donne sa vision du niveau d'avancement de ses propres actions

Un diagnostic collectif

... sur la base d'actions concrètes

... qui sera compilée dans une synthèse publique

Un questionnaire aux collectivités pour identifier leurs actions depuis 2019 sur la base de 150 actions-types répertoriées

+ La mobilisation des données des observatoires (ORECA, ORT, ORD&EC, ORB...) et d'experts

Identification des points forts du territoire et des sujets à prioriser et travailler pour atteindre l'ambition 2030

+ Mise à jour du panorama des leviers

Le plan de transformation énergétique et écologique

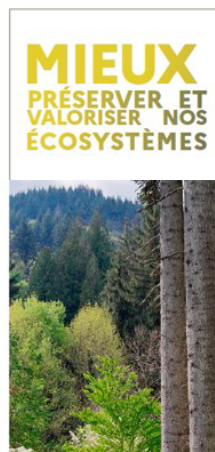
Mobilisation des acteurs via des groupes de travail thématiques : état des connaissances, identification des démarches en cours, définition des objectifs, élaboration et priorisation des nouvelles actions



GT 1 – Mieux se déplacer



GT 2 – Mieux se loger et utiliser nos bâtiments



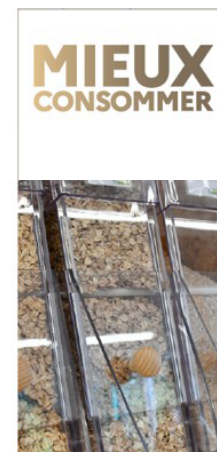
GT 3 – Mieux préserver



GT 4 – Mieux produire nos biens



GT 6 – Mieux se nourrir



GT 7 – Mieux consommer

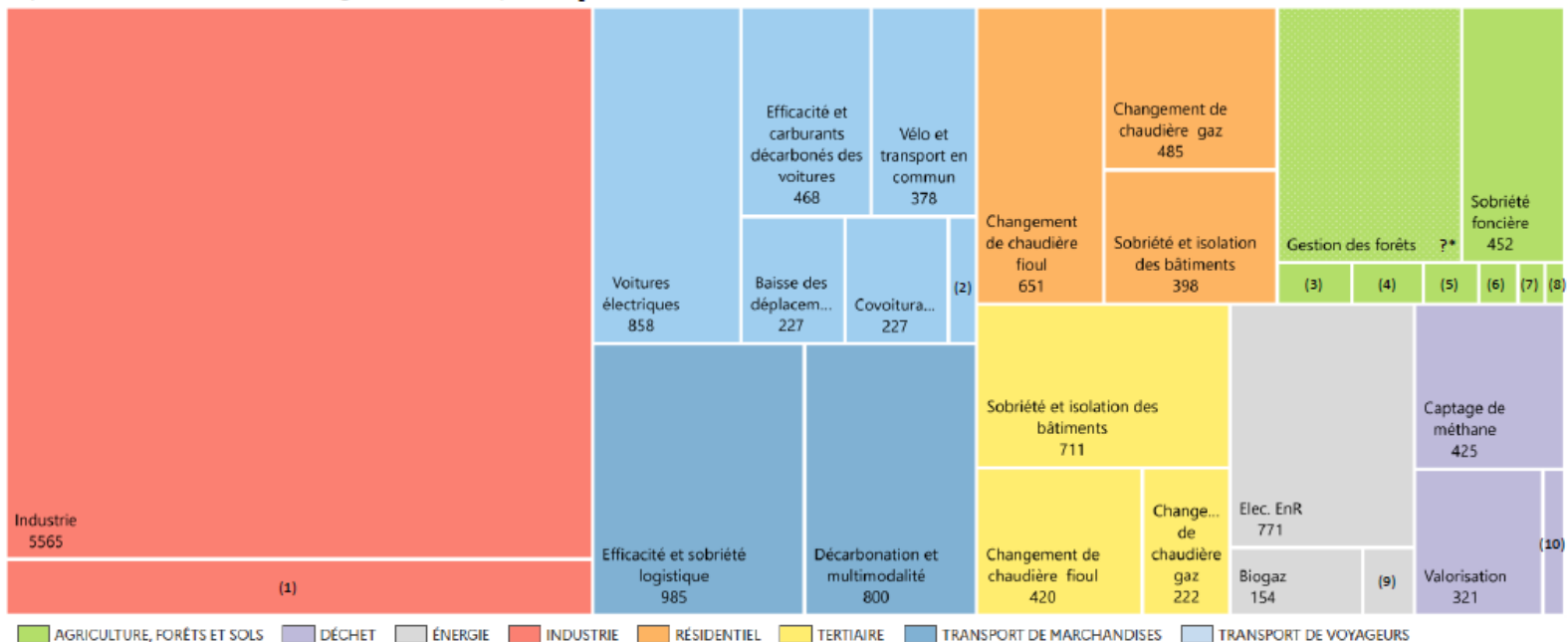
GT 5 – Mieux produire notre énergie

+ La mobilisation des territoires infra-régionaux

Le plan de transformation énergétique et écologique

Panorama des leviers de décarbonation en Provence-Alpes-Côte d'Azur

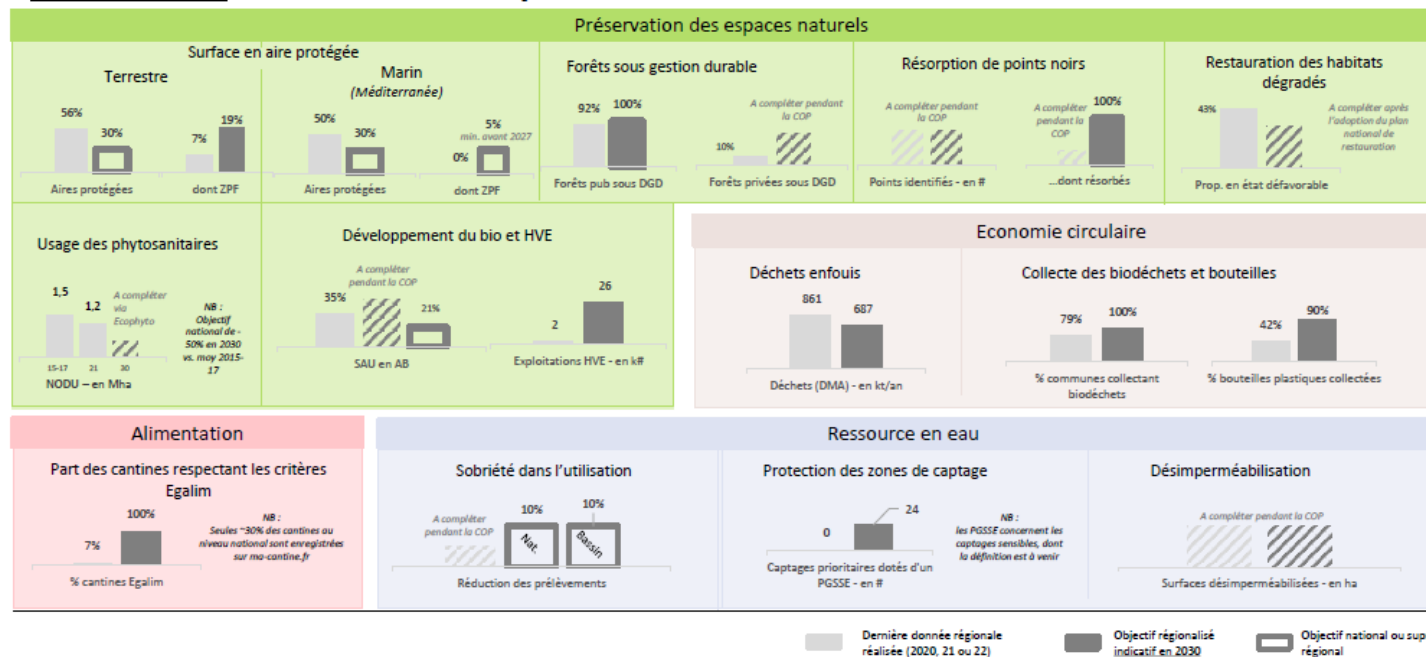
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Produits bois : 567 ktCO₂e. (2) Bus et cars décarbonés : 61 ktCO₂e. (3) Bâtiments & machines : 53 ktCO₂e. (4) Gestion des prairies : 51 ktCO₂e. (5) Gestion des haies : 40 ktCO₂e.
(6) Fertilisation azotée : 28 ktCO₂e. (7) Elevage durable : 19 ktCO₂e. (8) Pratiques stockantes : 14 ktCO₂e. (9) Réseaux de chaleur : 61 ktCO₂e. (10) Prévention des déchets : 55 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Le plan de transformation énergétique et écologique

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Le plan de transformation énergétique et écologique



Le plan d'action de tous les Français pour réussir la transition écologique

- 5 enjeux environnementaux
- 6 thématiques, déployées en 22 chantiers opérationnels

Le plan de transformation énergétique et écologique

GT N°	Thèmes	Chantiers
1	Mieux se déplacer	Mobilité longue distance (train, avion) Mobilité courte distance (hors voiture) Voitures et infrastructures routières Transport maritime
2	Mieux se loger et utiliser les bâtiments	Construction et rénovation de logements Aménagements des villes Tertiaire (incluant les bâtiments publics de l'Etat et des collectivités) hors logement
3	Mieux préserver et restaurer la nature	Forêt Eau Sols Océans et mer Pollution plastique

Le plan de transformation énergétique et écologique

GT N°	Thèmes	Chantiers
4	Mieux produire nos biens et services	Transports de marchandises, logistique, e-commerce Prévention, gestion et valorisation des déchets Décarbonation de l'industrie Verdissement du secteur et des instruments financiers
5	Mieux produire de l'énergie	Production d'électricité décarbonée hors nucléaire Production d'énergie décarbonée (hors électricité)
6	Mieux se Nourrir	Alimentation, Agriculture et pêche
7	Mieux consommer	Consommation plus durable (ménages) Numérique responsable Achats durables (de l'Etat, des collectivités et des entreprises) Économie circulaire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Territoires d'industries – Phase II



**Monsieur Randy KOTTI, chef du Service
économique de l'État en région Provence-
Alpes-Côte d'Azur, DREETS**

Objectif : Accompagner des **projets industriels forts** avec un collectif pour voir **émerger une stratégie de transition écologique** à travers le projet de loi Industrie verte

Enjeux :

- Labellisation de territoires porteurs de projets industriels forts
- Identification d'un **binôme Elu-Industriel** qui pilote chaque « territoire d'industrie »
- Un **projet de territoire** qui intègre des fiches-actions sur des projets précis
- Encourager des projets d'investissements pour des filières stratégiques, définies en lien avec les régions, qui n'entrent pas dans France 2030
- **Généraliser le dispositif « Rebond industriel »** aux territoires qui ne présentent pas de dépendance forte à la filière transport
- Soutenir les **investissements pour le développement des compétences** (écoles de production, plateaux techniques, ...)

Intérêt :

- Gagner en **visibilité** via une labélisation
- Soutien via de **l'ingénierie** (intervention de consultants ou chefs de projets pris en charge)
- Un document cosigné avec l'Etat et qui intègre **des fiches-actions sur des projets précis**
- **Financement d'appareil productif**



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Les lauréats 2023/2027 – nouvelle carte

- **Territoire d'Industrie Aix Marseille Provence**
- **Territoire d'Industrie Hautes-Alpes**
- **Territoire d'Industrie Toulon Provence Méditerranée**
- **Territoire d'Industrie Pays de Grasse**, il regroupe la CA Pays de Grasse, la CA Cannes Pays de Lérins, et la CA Sophia Antipolis
- **Territoire d'Industrie Nice Côte d'Azur**, constitué de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la CA Riviera Française
- **Territoire d'Industrie Val de Durance**, avec l'ensemble des EPCI des Alpes de Haute-Provence (04), y compris la CC du Sisteronais Buëch
- **Territoire d'Industrie de Vaucluse**, regroupant la CA du Grand Avignon, la CA des Sorgues du Comtat, la CC du Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse et la CA Lubéron Monts de Vaucluse
- **Territoire d'Industrie Est Var Dracénié Fayence**, le périmètre de ce Territoire concerne la CA Dracénié Provence Verdon et la CC du Pays de Fayence



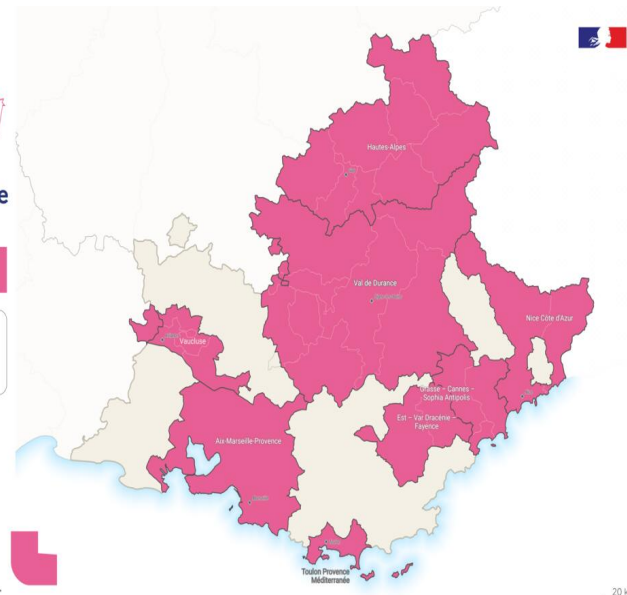
8
territoires d'industrie

À date du 9 novembre 2023

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sources : ANCT 2023 - Fond cartographique IGN Admin Express 2023 -
Réalisation : Cartographie ANCT - 11/2023



Cahier des charges pour l'investissement productif de 100m€ en 2024 sur le fonds vert (en cours de finalisation)

- a) A titre principal, des **projets d'investissements industriels structurants et ambitieux sur le plan environnemental** (ex : projet exemplaire en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources, de décarbonation, etc.) qui contribuent à l'émergence, le **renforcement et/ou la réindustrialisation de chaînes de valeur industrielles clés** pour la transition écologique (recyclage, matériaux et textile biosourcés, nouvelles mobilités, énergies renouvelables, etc.) ;
- b) A titre auxiliaire, des **projets d'investissements contribuant au développement des compétences** (école de production, centre de formation, plateau technique, etc.) nécessaires à l'émergence, le **renforcement et/ou la réindustrialisation** de ces chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique ;
- c) A titre exceptionnel, des projets d'investissements industriels structurants et ambitieux sur le plan environnemental et qui contribuent à la **redynamisation de territoires confrontés à des « chocs industriels »** (restructuration de chaînes de valeur, etc.).



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Echanges avec les participants





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conclusion



Monsieur Didier Mamis
Secrétaire général pour les affaires régionales

Madame Anne Claudius-Petit
Présidente de la commission Transition énergétique, stratégie
des déchets, Qualité de l'air du Conseil régional
